

Nombre de membres dont le
Bureau est composé : 60

Présent(s) : 49

Représenté(s) : 4

Votant(s) : 53

Excusé(s) : 4

Absent(s) : 3

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

Le jeudi 23 septembre 2021 à dix-huit heures trente, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 17 septembre 2021, s'est réuni Pôle Champagne Vesle, 18 rue du Moutier à Gueux sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, M. Patrick BEDEK, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Hervé CHEF, M. Cédric CHEVALIER, M. Bruno COCHEMÉ, M. Gilles DESOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, Mme Patricia DURIN, M. Pascal GARNOTEL, M. Pierre GEORGIN, M. Damien GIRARD, M. Charles GOSSARD, M. Nicolas HABARE, M. Michel KELLER, Mme Chantal LANTENOIS, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Frédéric LEPAN, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Jean MARX, Mme Laure MILLER, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Franck NOEL, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, M. Jean-Marc ROZE, M. Philippe SALMON, M. André SECONDE, M. André TETENOIRE, Mme Catherine VAUTRIN, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. David CHATILLON a donné pouvoir à Mario ROSSI, M. Michel HUTASSE a donné pouvoir à Gilles DESOYE, Mme Annie PERRARD a donné pouvoir à Pierre LHOTTE, M. Alain TOULLEC a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN

Étaient excusé-e-s :

M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Alain HIRAUT, Mme Nathalie MIRAVETE

Étaient absent-e-s :

M. Christophe CORBEAUX, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Dominique POTAR

Secrétaire : Katia BEAUJARD

Vice Secrétaire : Xavier ALBERTINI

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

**COMMUNE DE CERNAY-LES-REIMS
PLAN LOCAL D'URBANISME
REPRISE DE LA RÉVISION
COMPLÉMENTS AUX MODALITÉS DE CONCERTATION**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-3, L.104-2 et suivants, R.104-8 et suivants, L.153-31 à L.153-35,

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifiée,

Vu la Loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, modifiée,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Cernay-lès-Reims, approuvé le 15 avril 2009 et modifié le 23 novembre 2017,

Vu la délibération du Conseil municipal de Cernay-lès-Reims du 10 novembre 2015 prescrivant la révision du PLU et fixant les objectifs et modalités de la concertation,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-2020-77 du 10 juillet 2020 donnant délégation au Bureau communautaire pour définir les modalités de concertation dans le cadre des révisions ou modifications du PLU,

Vu la délibération du Conseil municipal de Cernay-lès-Reims du 9 mars 2021 sollicitant la Communauté urbaine du Grand Reims pour reprendre la révision du PLU suspendue le 4 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-2021-186 du 24 Juin 2021 prescrivant la reprise de la révision du PLU de Cernay-lès-Reims et complétant les objectifs de cette révision,

Considérant la nécessité d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision, les habitants et les usagers dans le cadre d'une démarche de concertation,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de compléter les modalités de concertation initialement établies dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Cernay-les-Reims, comme suit :

- mise à disposition d'un dossier accompagné d'un registre d'observation tout au long de la procédure en mairie et sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims,
- information régulière dans le cadre du bulletin municipal et/ou communautaire et sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims,
- exposition publique en mairie de Cernay-Lès-Reims.

Pour extrait conforme au registre des décisions du Bureau
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Par délégation,**

Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 septembre 2021 et de la réception en Préfecture le 24 septembre 2021.

Identifiant : 051-200067213-20210923-127642-DE-1-1